

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DE LA  
COMMISSION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DE LA VIE  
ASSOCIATIVE ET DE LA CULTURE

*Séance du 08 octobre 2015 – 18h00*

Etaient présents

Didier HOUOT – Laure GRANDEMANGE – Ludovic VINCENT - Daniel JOMARD - Yannick PIQUEE - Cédric PIERREL – Arthur BRAUN – Michaël ROHR – Annie GRANDPERRET – Dorine ROBERT – Stéphane BERNARD – Laurent PERRIN – Murielle COLLIN

Rémi HOUSSEMAND et Jean-Luc STOECKLIN représentants l'Union Musicale Voinraude.

Rémi DECOMBE – Stéphanie MALISZEWSKI.

Monsieur Didier HOUOT rappelle les deux commissions présentes à cette réunion.

Monsieur Ludovic VINCENT enchaine en rappelant les deux points qui seront abordés :

- Renouvellement de la subvention pour l'Union Musicale Voinraude (convention triennale)
- Demande de subvention faite par le Président du Plateau Ivre (convention triennale)

Monsieur Rémi HOUSSEMAND (Directeur) et Monsieur Jean-Luc STOECKLIN (Président) font une présentation de l'école de musique. A ce jour l'école est en progression depuis trois ans et l'effectif est en hausse. Une nouvelle classe de percussions s'est également ouverte,

L'école compte à ce jour 65 à 70 élèves dont 90% habitent à Vagney, à noter que les élèves de Vagney comme ceux des communes extérieures bénéficient du même tarif, ils rappellent qu'un élève de Vagney sera toujours prioritaire sur les communes extérieures.

Cette école comporte huit professeurs tous diplômés avec Rémi HOUSSEMAND.

Le montant de la subvention accordée par la commune s'élève pour cette année à 48 616 euros par an, celle-ci est uniquement consacrée à l'école, le montant espéré par l'UMV serait de 56 000 euros par an pour 2016-2018, puis 58 000 euros pour les années suivantes en prévision de classes supplémentaires. A noter également que des demandes de subvention ont également été effectuées par l'école auprès des autres communes mais sans succès, hormis celle de VECOUX (15 euros).

Cette augmentation se justifie par l'obligation de souscrire à une complémentaire santé au bénéfice du directeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, mais aussi par l'augmentation des charges pesant sur les salaires des professeurs.

Messieurs HOUSSEMAND et STOECKLIN sont remerciés pour leur présentation et quittent la salle.

Un débat autour de cette demande de subvention est lancé, par conséquent Monsieur Didier HOUOT propose de faire un tour de table afin que chacun propose l'augmentation qu'il souhaiterait voir proposée pour l'UMV.

Par conséquent la somme de 56 000 Euros est votée à la majorité (8 voix sur 13), somme qui sera bloquée pendant trois ans, de ce fait l'établissement d'une nouvelle convention triennale est nécessaire en stipulant bien que cette somme sera bloquée durant ces trois années et en prévoyant une clause spéciale concernant l'achat des instruments de musique.

Monsieur Ludovic VINCENT enchaine ensuite avec la demande de subvention du Plateau Ivre.

Cette association sollicite un montant de 3 500 euros par an sur 2016-2018.

A noter qu'elle est subventionnée par l'état (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et le Conseil Départemental des VOSGES.

Le problème qui se pose est le suivant : la DRAC réduit fortement sa subvention et ne participera au financement de l'association que si les collectivités locales contribuent à celui-ci.

Si la commune de Vagney n'octroie pas une subvention les autres organismes risquent d'en faire autant ce qui entrainerait petit à petit la fin de cette association. Ce qui n'est pas souhaitable car cela constitue un attrait réel pour la Commune de VAGNEY.

Les membres de la commission trouvent la somme de 3 500 euros très élevée. Par conséquent Monsieur Didier HOUOT propose de participer sur un montant moindre afin d'éviter l'effet « boule de neige ».

Les avis étant partagés, un tour de table est également proposé et à la majorité (8 voix sur 15) la somme retenue pour cette subvention est de 1 500 euros.

Une convention triennale sera établie à ce sujet.

Ces deux propositions seront présentées au conseil municipal qui prendra la décision finale d'attribution et d'autorisation de signature des conventions.

La séance est levée à 19h20.